

fenêtres sur cours pas de calais

le journal départemental du SNUipp-FSU

le syndicat majoritaire en France

SNUipp Pas de Calais
Maison des Sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras



date de dépôt : vendredi 16 novembre 2012



- ▶ Le SNUipp-FSU 62 agit sur le terrain pour les collègues
- ▶ Édito, calendrier des réunions d'informations syndicales
- ▶ Compte-rendu de la C.A.P.D. du 31 août
- ▶ Compte-rendu de la C.A.P.D. du 12 octobre
- ▶ Dossier Salaire : le compte n'y est pas !
- ▶ Avancement, promotions 2012/2013
- ▶ Le SNUipp-FSU 62 rencontre le DASEN
- ▶ Rythmes scolaires : tout reste à faire ; calendrier IA
- ▶ Brèves
- ▶ Bulletin d'adhésion

encart : tract «délocalisation d'une inspection»

page 2

page 3

page 4

page 5

page 6 et 7

page 8

page 9

page 10

page 11

page 12

Sommaire

Durant l'année 2011-2012, le SNUipp-FSU est intervenu auprès de plusieurs I.E.N. afin de clarifier de nombreuses situations évoquées par les collègues. Dans ce cadre, devant les remontées et les demandes de plusieurs collègues, vos délégués ont organisé une réunion le 7 juin 2012 dans une circonscription du département. Lors de cette réunion, chaque collègue a pu s'exprimer et a été écouté.

Suite à cette réunion, le 3 juillet, le SNUipp-FSU a été reçu en audience par l'Inspectrice de la circonscription. Vos représentants ont ainsi pu évoquer le ressenti et les doléances des collègues. Mme l'Inspectrice a prêté une oreille attentive à nos propos, marquant sa surprise sur de nombreux points, montrant de fait les divergences d'appréciation entre les collègues et leur hiérarchie, admettant également certaines maladresses. Chacun reconnaît que l'acte pédagogique est complexe et polymorphe. Il est à la fois institutionnel, didactique et relationnel et s'inscrit dans des lieux et des structures très différents.

Après avoir laissé s'écouler la première période, les informations que nous avons pu recueillir auprès des collègues du terrain montrent que l'action du SNUipp-FSU 62 a porté ses fruits et que les enseignants, au travers de leurs délégués, ont été compris et entendus. La discussion entre vos représentants et votre hiérarchie a pu permettre le retour à un climat de travail plus serein dans la circonscription, qui ne peut que bénéficier à tous. Toutefois, le SNUipp-FSU 62 restera vigilant sur l'évolution de la situation.

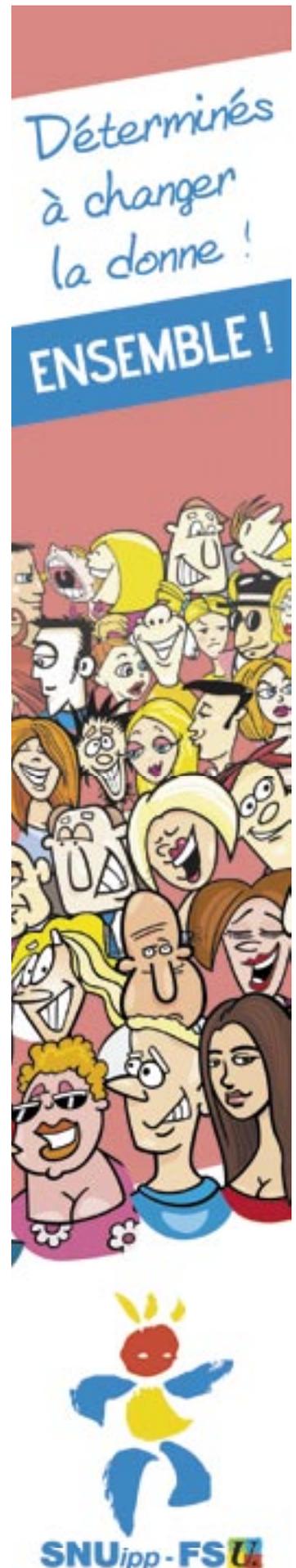
Nous vous rappelons à tous que le SNUipp-FSU a toujours été mobilisé sur les questions des conditions de travail des collègues au quotidien :

► Le SNUipp-FSU 62 a envoyé un courrier au DASEN (ex Inspecteur d'Académie) pour l'informer des résultats de l'enquête du carrefour social en collaboration avec la M.G.E.N. sur la souffrance au travail <http://62.snuipp.fr/spip.php?article184> (un personnel sur 4 de l'Éducation nationale est touché, un taux qui est nettement supérieur au taux moyen des salariés français, il est plus fort chez les enseignants du primaire et les taux sont plus élevés en Pas-de-Calais).

► Le SNUipp-FSU 62 réclame depuis plus d'un an la réunion d'un groupe de travail au DASEN sur le sujet sans avoir été entendu jusqu'à présent, mais il continuera à porter sa demande.

► Le SNUipp-FSU 62 a organisé un stage sur le thème de la souffrance au travail le 13 octobre 2011 à Arras. Les collègues du département y ont participé massivement et nous ont fait part des difficultés liées au métier : gestion des élèves, surcharge de travail, pressions incessantes, voire parfois harcèlement.

Face à la souffrance au travail, ne restez pas seul, votre syndicat, en lien étroit avec l'administration et les services de santé, est là pour vous défendre et vous aider individuellement ou collectivement. Donc, pour une défense individuelle et collective de la profession, adhérez au SNUipp-FSU Pas-de-Calais ! Vous trouverez un bulletin en fin de journal !



Participez aux infos syndicales du SNUipp-FSU !

les mercredis de 9h à 12h.

- 28 novembre : **AIRE SUR LA LYS**
Salle Foch, 56 bd Foch
- 28 novembre : **MONTREUIL/MER**
Salle Gambetta, mairie, place Gambetta
- 28 novembre : **OIGNIES**
Salle Pasteur, rue Pasteur
- 5 décembre : **ST POL SUR TERNOISE**
Gde salle du CCAS, 31 rue des Procureurs
- 5 décembre : **BRUAY-LABUISSIERE**
Salle Wallard, rue R. Wallard

Rappel : vous pouvez déduire les heures de votre réunion syndicale des heures de concertation ou d'animation pédagogique, **quelle que soit la date de la réunion syndicale et quelle que soit la date de l'animation pédagogique.**

Il n'y a pas d'animation obligatoire !



Édito David Boutin Secrétaire départemental



Après que le président de la république ait donné les grandes lignes du projet de refondation de l'École et que le contenu des premières pistes proposées par V. Peillon aient été dévoilées, l'heure d'un premier bilan a sonné. La période dite de concertation a été celle des occasions manquées.

Occasion de mener un vrai débat. Pourquoi ne pas avoir accepté la proposition du SNUipp-FSU d'une journée banalisée dans les écoles pour permettre un échange approfondi et la remontée de propositions ? Le débat public dont l'école a besoin devait s'assurer de la participation de ceux qui font l'école chaque jour : les enseignants. La grande ambition affichée souffre d'une absence de moyens dès sa phase d'élaboration.

C'est inquiétant pour la suite ! V. Peillon donnant son « avis personnel » sur les cours le mercredi, la réduction des vacances d'été, etc. Est-ce la conclusion d'une concertation à peine engagée ? Reste que nous n'en sommes qu'au milieu du gué : la première mouture sur l'organisation de la semaine proposée par le ministre fin octobre a été rejetée et les concertations continuent. Le SNUipp-FSU, premier syndicat en France des enseignants du 1^{er} degré, continuera à porter ses mandats pour défendre les enseignants qu'il représente.

Face à un gouvernement qui connaît des revirements (recul sur le vote des étrangers aux élections locales, rejet d'une T.V.A. sociale puis mise en place d'une T.V.A. « socialiste »,...), nous n'en serons que plus vigilants sur les promesses qui ont été faites concernant l'éducation. Le SNUipp-FSU saura rappeler les engagements pris et n'hésitera pas à mettre en place le rapport de force nécessaire si nos revendications n'étaient pas entendues.

Le Directeur académique répond sur quelques points des déclarations préalables des représentants du personnel :

*** Simplification du L.P.C. :** une note vient d'être transmise sur ce point aux écoles. En effet, suite à la demande du SNUipp-FSU à qui le ministre avait répondu, est paru, dans le B.O du 27 septembre 2012, un texte venant confirmer la simplification du processus de validation des compétences du L.P.C.

*** Animations pédagogiques et formation continue :** le directeur académique souhaite qu'on n'oppose pas les dispositifs d'animations pédagogiques et ceux de formation soulignant que les animations pédagogiques sont de qualité et que les deux dispositifs doivent se compléter. Le SNUipp-FSU a fait remarquer que l'offre de formation était particulièrement pauvre.

*** Sur la Refondation de l'école :**

- Il y aura des discussions en C.D.E.N. (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) le 23 octobre 2012 avec les parents, les élus et les représentants du personnel.

- Il y aura aussi des discussions au C.T.S.D. (Comité technique spécial départemental) également le 23 octobre 2012 (après-midi) avec les représentants de personnels.

La refondation sera centrée sur la pédagogie.

*** Directeurs et directrices d'école :**

Le DASEN a reconnu le rôle essentiel des directeurs, et que les services essaient de trouver des solutions dans le cadre des moyens alloués au département (sic).

Il annonce également la mise en place d'un groupe de réflexion, constitués notamment de directeurs et des représentants du personnel, pour faire un bilan sur la direction école afin de mieux cerner le rôle du directeur, de lui simplifier les tâches administratives et de gérer le travail en équipe.

*** Le directeur académique a demandé à ce que l'on continue à travailler en permanence dans le respect et la confiance. Il désire également que notre département soit un département d'innovation avec de grands défis à relever.**

*** Sur le travail des enseignants :** le directeur académique entend bien *le ras-le-bol* qui s'exprime chez les enseignants souvent pris entre plusieurs contraintes et pressions diverses. Il indique que les enseignants doivent pouvoir être accompagnés. Il propose de créer des fiches synthétiques et simples, (type *mémo*) qui serviraient de guide pour les enseignants. Il précise que les représentants du personnel seront associés à l'élaboration de ces fiches.

Ordre du jour :

Etude du plan départemental de formation.

Le DASEN annonce sa volonté de réengager un travail en articulation avec la formation afin, également, de produire des outils en matière d'innovation.

Le DASEN précise tout de même le cadre réglementaire qui est celui des animations pédagogiques et, donc, elles se déroulent le mercredi et ajoute que la quasi-totalité des formations sont proposées au niveau des bassins (sauf la formation CAFIPEMF)

Au total :

- 320 stagiaires retenus sur 507 candidatures au départ pour ces stages à public volontaire (sachant que des collègues ont parfois fait 2 ou 3 vœux) alors que 1026 places étaient proposées au départ

- 18 stages ont été fermés : il s'agit des stages ayant reçus entre 0 et 5 candidatures (45 stagiaires ont demandé ces stages, 12 ont pu obtenir leur 2^{ème} vœu, 32 collègues n'ayant fait qu'un seul vœu n'ont pu obtenir satisfaction)

Le nombre de participants a diminué depuis l'an dernier. Il y a peu de participants. Le DASEN l'explique par :

- quelques problèmes de connexion (mais les demandes ont tout de même été prises en compte après) et tous les collègues qui ont envoyé leur demande de stage hors délai ont pu participer

- des animations pédagogiques qui ont trouvé beaucoup plus d'intérêt pour les enseignants !!

- des intitulés qui ne sont peut-être pas assez explicites

Autres points :

Affectations sur postes particuliers :

• 1 poste d'enseignant ressource en TICE (à compter du 24/9/2012)

• 1 enseignant secrétaire C.D.O. (à compter du 27/9/2012)

• ½ poste d'enseignant au centre pénitentiaire de Longuenesse

• ½ poste de secrétaire de comité exécutif

• 1 poste ECLAIR au collège Vauban à Calais

Master 2 et places au concours

493 places prévues au concours pour l'académie.

Les stages en responsabilité se dérouleront sur 2 x 2 semaines pour les M2 admissibles :

- du 4 au 15 février 2013

- et du 2 au 12 avril 2013

Ils devraient remplacer des directeurs d'école en formation continue, des enseignants en stage enseignement des langues vivantes, des enseignants en stage répondant à des besoins de circonscription. Une condition : qu'il n'y ait pas que des M2 dans une école.

Aménagement de postes

La médecine de prévention a classé 10 personnels parmi les demandes d'aménagement de poste

Le DASEN indique que seuls ¾ de poste seront possibles (soit 3 x ¼ d'allègement de service)

Le DASEN a choisi d'octroyer ces aménagements aux personnels classés en 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} position : le SNUipp-FSU a marqué son désaccord, estimant que, même si les choix restaient difficiles, il serait préférable de suivre l'ordre établi par la médecine de prévention.

Questions diverses posées par les organisations syndicales

SNUipp-FSU :

Dans le cadre de la C.A.P.D. du 12 octobre 2012, le SNUipp-FSU a posé les questions suivantes : (Réponses du DASEN en italique)

• **Combien de places sont prévues dans le département pour les modules de formation d'initiative nationale ?** *Le DASEN répond que le dossier est académique, pour 2012/2013 : 10 candidats se sont présentés et ont tous été retenus au niveau académique. Leur dossier doit maintenant passer au niveau national pour y être validé ou non. Contactez-nous pour plus d'informations.*

• **Pouvons-nous être informés des stages locaux organisés dans les circonscriptions A.S.H. ?** *Le DASEN a répondu qu'il n'y avait aucune différence par rapport aux autres circonscriptions et que les organisations syndicales reçoivent la liste des stagiaires dès que celle-ci est arrêtée. N'hésitez pas à nos faire remonter vos demandes.*

• **Sur quels critères les personnels sont retenus sur ces stages A.S.H. ?** *Les stages sont des stages à public désigné par rapport aux besoins des stagiaires, notamment quand on n'a pas la formation adéquate.*

• **Quelle est la proportion entre les stages à public désigné et les stages à public volontaire ?** *Pour 2012/2013 : le plan est en train de se définir puisque l'on ne connaît pas encore le nombre de M2 dans le 62, mais l'an dernier 6,3% des stages étaient à public volontaire.*

• **Combien de collègues ont fait appel au D.I.F. ?** *5 personnels du Pas-de-Calais ont fait la demande pour bénéficier d'un droit de D.I.F. (réunion d'examen des dossiers le 19 octobre)*

Autres syndicats :

Les animations pédagogiques pour formation Louvre-Lens vont finalement être déductibles d'un temps d'animation pédagogique.

Compte rendu de la C.A.P.D. du 31 août

► M. Guy Charlot nouveau directeur académique, en remplacement de M. Tenne, a déclaré lors de cette C.A.P.D. :

* *Donner la priorité à l'intérêt des élèves puis l'intérêt du service et, enfin, l'intérêt des personnels.*

* *Être ouvert à la discussion, notamment dans la perspective du dialogue social amorcée avec les organisations syndicales, tout en demandant de respecter, bien sûr, son « droit de ne pas savoir » et donc de le prévenir à l'avance de nos demandes ainsi que de rester patient parfois dans les réponses.*

► **Déclaration des organisations syndicales**

Retrouvez notre déclaration en ligne sur le site du SNUipp-FSU 62 via ce lien : <http://62.snuipp.fr/spip.php?article262>

► **Réponses du directeur académique sur les questions suivantes :**

- Concertation sur la refondation de l'école : prévue le lundi 10 septembre lors d'un C.D.E.N. exceptionnel (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) avec la volonté de réfléchir sur des points particuliers concernant le Pas-de-Calais (comme : travailler avec les parents, peut-être aussi l'aide aux élèves en difficulté...). Une réflexion devrait être menée sur le bassin de Lens-Liévin par rapport à l'attractivité du territoire.

- Le directeur académique semble être d'accord sur les valeurs de transparence et d'équité chères au SNUipp-FSU, mais souligne qu'il doit aussi faire des choix et qu'il faut faire « un pas l'un vers l'autre dans l'intérêt des élèves, de l'institution et de personnels »

- Pour les professeurs stagiaires : le directeur académique fait référence au décret de 2010 concernant le CLES2 (compétences en langues de l'enseignement). Il souhaite rester « positif » quant à l'obtention du CLES2 par les stagiaires et prévoit un accompagnement pour les stagiaires qui ne l'auraient pas, ainsi que le report d'un an du concours.

Concernant les frais de déplacement, le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer les conditions de rentrée des stagiaires qui, alors qu'ils n'ont pas encore commencé officiellement sur le terrain, sont « invités » vivement à se rendre à une semaine de formation, dont 3 jours se sont déroulés à Lille. Cela a occasionné des frais (déplacements, hôtels, repas) non remboursés. Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander le remboursement de ces frais (d'autant plus qu'une feuille d'émargement avait été signée). Malgré l'insistance du SNUipp-FSU, le DASEN a refusé au motif que cela restait une invitation.

► **Ordre du jour :**

* Ineat/exeat : tous les EXEAT (sorties du département) ont été acceptées, mais refus quasi systématique des INEAT (entrées dans le département).

* Mises en disponibilité : toutes les disponibilités de droit ont été accordées.

* Affectations 3^{ème} phase du mouvement : le SNUipp-FSU 62 est intervenu sur toutes les situations personnelles à la demande des collègues (qui ont été ensuite appelés individuellement pour leur rendre compte du suivi de leur situation).

Le SNUipp-FSU a déploré les difficultés rencontrées par les collègues affectés loin de chez eux : ce qui engendre vie de famille bouleversée, frais de déplacement, fatigue, stress...

Le DASEN a reconnu que la situation du département était complexe et a écouté chaque situation avec attention.

Cependant, le SNUipp-FSU sera vigilant, lors des prochaines règles du mouvement, afin que cette situation complexe, portant préjudice aux collègues, ne perdure pas.

* Postes restés vacants :

- Secrétaires exécutifs : 2 postes restent vacants d'où nouvel appel à candidature

- 2 postes de C.P.C. : avec 1 appel à candidature (Aire sur la lys en arts visuels et Montigny en Gohelle)

- Psychologue scolaire = 2 vacants, mais besoin du diplôme. Le SNUipp-FSU a rappelé à l'administration qu'il fallait absolument prévoir des départs en formation DEPS à la hauteur des besoins du département.

► **Questions diverses :**

* **posées par le SNUipp-FSU 62 :**

Dans le cadre de la C.A.P.D. du 31 août 2012, le SNUipp-FSU 62 a posé les questions suivantes (réponses du DASEN en italique) :

• **Concernant le mouvement des personnels : combien de personnels ont été affectés à plus de 40 km de leur domicile ? Combien le sont à plus de 80 km ?**

Le DASEN a répondu que les organisations pouvaient reprendre les affectations des 2nd et 3^{ème} phase du mouvement pour obtenir une idée précise des collègues éloignés de chez eux.

• **Quelle sera la journée retenue dans l'académie pour la récupération des vacances d'automne : le mercredi 3 avril ou le mercredi 22 mai 2013 ? Celle-ci n'était pas encore connue au jour de la C.A.P.D.**

Paritarisme

• **Quels sont les secteurs géographiques attribués à chaque RASED (psychologues scolaires, maître E et maître G) pour la rentrée 2011 mais aussi pour la rentrée 2012 ?** (Nous le demandons depuis plusieurs années sans jamais l'obtenir). *Le DASEN a répondu que ce sont les I.E.N. qui établissent les secteurs chaque année.*

• **Concernant les personnels en ECLAIR, comment la prime ECLAIR a-t-elle été répartie entre les personnels ? Qui en a décidé la répartition ? Les personnels des RASED, ainsi que ceux de SEGPA, en ont-ils été exclus ? Dans l'affirmative, pourquoi ?** *Le DASEN a répondu qu'en école, ce sont les IEN en concertation avec les directeurs qui ont défini la répartition et l'attribution (ou non !) de la part modulable de la prime ECLAIR. Le SNUipp-FSU 62 a protesté en dénonçant clairement le manque d'équité (des personnels n'ont pas obtenu cette prime) et de transparence à ce sujet (sur quels critères précis les collègues ont-ils été « choisis » ?)*

• **Suite au plan pluri-annuel distribué au C.T.A. concernant la restructuration du réseau SEGPA, quelles sont les orientations prévues : y aura-t-il de nouveau des suppressions de 6^{ème} SEGPA, y aura-t-il suppression des classes de 5^{ème} SEGPA sans ouverture de nouvelle 6^{ème} SEGPA pour les SEGPA de Bully-les-Mines, Auchy-les-Mines et Noyelles-sous-Lens ?** *Le DASEN a répondu que le plan mis en place sera poursuivi et qu'il continuerait les fermetures déjà « entamées ». Les organisations syndicales ont d'ores et déjà réclamé un groupe de travail à ce sujet, demande à laquelle le DASEN a répondu favorablement. Reste à savoir quand !*

• **Le SNUipp-FSU demande également un groupe de travail concernant les autorisations d'absence.** *Le DASEN va consulter son homologue du Nord avant de rencontrer les organisations syndicales.*

• Nous avons également demandé à obtenir le calendrier annuel des C.A.P.D. Le DASEN a promis de nous le transmettre rapidement. Le calendrier est paru sur le site de l'I.A. 62 sur ce lien <https://www.ac-lille.fr/dsden62/spip.php?article2435>

* posées par d'autres organisations syndicales :

Concernant les postes adaptés et les allègements de service : *Le DASEN donnera davantage de précisions ultérieurement.*

Dossier Salaires : le compte n'y est pas !

Depuis plusieurs années, les professeurs des écoles ont le sentiment de ne pas être rémunérés à leur juste niveau. Simple impression ou les enseignants du premier degré sont-ils réellement déclassés ? Ce dossier fait le point sur nos salaires.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (D.G.A.F.P.) vient de rendre publique une série de données statistiques pour servir de base aux discussions salariales qui s'engagent dans la fonction publique. *On y observe que les politiques salariales menées depuis 2000 ont favorisé le développement des primes et indemnités au détriment de la progression indiciaire.* Dans de nombreux secteurs, cela a pu amortir l'absence de hausse des salaires. **Mais ceci a eu pour conséquence de maintenir l'ensemble de la rémunération des professeurs des écoles en bas de l'échelle de la fonction publique.** Aujourd'hui un professeur des écoles débute à 1 660 euros net, gagne 2 132 euros en milieu de carrière et termine à 2 531 euros. Et en fin de carrière, près de 60 % des professeurs d'écoles partant en retraite n'ont pas atteint l'indice terminal (11^{ème} échelon).

Quelques éléments de comparaison



L'état des rémunérations en milieu de carrière met en évidence un fort décrochage des professeurs d'école à l'intérieur de leur catégorie avec presque 600 euros de moins par rapport à un professeur certifié. Un écart qui se mesure aussi par rapport aux corps de catégorie B (secrétaires administratifs, techniciens contrôleurs ou gardiens de la paix) avec 200 euros de moins qu'un fonctionnaire de police par exemple.

		heures supp	primes & indem.	traitement indiciaire net	total
catégorie A	Prof. certifiés et agrégés	235 €	243 €	2 242 €	2 720 €
	Prof. des écoles	16 €	119 €	1 997 €	2 132 €
catégorie B	Prof. lycée professionnel	203 €	241 €	2 185 €	2 629 €
	Pers. admin. & techniques	5 €	712 €	1 555 €	2 272 €
	Police (gardiens, brigadiers...)	22 €	940 €	1 367 €	2 329 €

Des différences dans toutes les composantes des rémunérations...

La rémunération nette d'un agent comprend le traitement indiciaire, les indemnités et primes, ainsi que les heures supplémentaires. Or, et alors que tous les enseignants sont alignés sur une même grille indiciaire, le traitement indiciaire moyen des PE est inférieur à celui des deux autres corps. Plusieurs facteurs sont en cause. Le corps des PE est plus jeune. Mais on peut aussi observer dans le second degré un large accès à la hors-classe qui fonctionne plutôt comme un échelon supplémentaire. Concernant les primes, elles sont beaucoup plus utilisées en catégorie B, tandis que les heures supplémentaires bénéficient essentiellement aux enseignants du second degré.

Ce que demande le SNUipp-FSU...

Le SNUipp-FSU revendique la suppression de la hors-classe et l'obtention d'un corps des professeurs des écoles à une classe comportant 11 échelons, avec un avancement unique pour tous, au rythme le plus rapide, avec indice terminal 783 accessible à tous. Il revendique également une revalorisation de 50 points d'indice et de 5 % de la valeur du point d'indice. Il est grand temps que les enseignants français ne figurent plus en fin du peloton européen au niveau des salaires !

La GIPA, une fausse bonne idée ?

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) concerne tous les fonctionnaires titulaires civils des trois fonctions publiques et les agents non titulaires employés de manière continue.

Le mécanisme de la GIPA repose sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac). Si le traitement indiciaire brut perçu au terme de la période de 4 ans a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité de perte de pouvoir d'achat est versée. C'est donc le cas si aucune promotion d'échelon n'est intervenue pendant cette période.

Pour 2012, la période de référence de 4 ans est fixée du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2011 et l'inflation retenue sur cette période est de 6,5 %. La valeur moyenne du point d'indice était de 54,3753 € en 2007 et de 55,5635 € en 2011.

Le montant de l'indemnité se calcule donc ainsi :

$$\text{GIPA} = 54,3753 \times \text{indice au 31/12/2007} \times (1 + 6,5\%) - 55,5635 \times \text{indice au 31/12/2011}.$$

Exemple 1

PE au 8^{ème} échelon (indice 531) au 1^{er} septembre 2007, promu au 9^{ème} échelon à l'ancienneté au 1^{er} mars 2012 ; au 31/12/2011, ce collègue est donc toujours au 8^{ème} échelon :

$$\text{GIPA} = 54,3753 \times 531 \times (1 + 0,065) - 55,5635 \times 531 = 1245,83 \text{ €}.$$

L'indemnité est de 1245,83 €.

Exemple 2

PE au 8^{ème} échelon (indice 531) au 1^{er} septembre 2007, promu au 9^{ème} échelon (indice 567) au choix au 1^{er} septembre 2011 ; au 31/12/2011, ce collègue est donc au 9^{ème} échelon :

$$\text{GIPA} = 54,3753 \times 531 \times (1 + 0,065) - 55,5635 \times 567 = - 754,46 \text{ €}.$$

Le résultat est négatif, donc pas d'indemnité.

Calculez le montant brut de la GIPA sur :

<http://www.snuipp.fr/calculs/gipa/>

Mais, au final, la GIPA ne compense pas la perte de revenu liée au fait d'une non-promotion. (voir les revendications du SNUipp-FSU)

Un réel déclassement salarial

Ce déclassement est aussi entériné sur un plan symbolique. Aujourd'hui le corps des professeurs des écoles, de catégorie A, se trouve relégué dans la catégorie des « professions intermédiaires » du classement de l'INSEE, les corps des certifiés et agrégés restant quant à eux, dans la catégorie des « professions intellectuelles supérieures ». En effet, les salaires moyens ne sont plus regroupés aujourd'hui dans les documents ministériels par catégories statutaires (A, B et C), mais selon les PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) de l'INSEE. Dans la fonction publique, les corps ou cadres d'emplois sont classés en catégories statutaires (ou hiérarchiques) selon le niveau de recrutement et les fonctions exercées. Ainsi aux corps de catégorie A correspondent les fonctions d'études générales, de conception et de direction, avec un recrutement de niveau licence. Aux corps de catégorie B correspondent des fonctions d'application, avec un recrutement de niveau bac. Enfin aux corps de catégorie C correspondent des fonctions d'exécution, avec un recrutement de niveau CAP-BEP.

Les documents remis par la direction générale de l'administration et de la fonction publique mettent donc en évidence un réel déclassement des professeurs des écoles : décrochage des rémunérations, retour à la catégorie des professions intermédiaires, carrières inachevées... Vincent Peillon déclarait il y a quelques semaines qu'« il serait digne » de mieux payer les enseignants. Pour le SNUipp-FSU, ce ne serait que justice, tout particulièrement s'agissant des professeurs des écoles. Il est donc temps que le ministre passe des paroles aux actes. Nous ne nous contenterons pas d'une reconnaissance orale. Le SNUipp-FSU entend bien que le dossier de leur revalorisation soit ouvert au plus vite.

Paritarisme



Promos 2012-2013

Fiche de contrôle syndical

Nom :
Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance :
Ecole :
Adresse personnelle :

Code postal : Ville :
Tél perso : Tél école :
Adresse mail : ...@...

Echelon actuel :
depuis le :
Ancienneté Générale de Service (AGS) :
AGS au 31/12/12 si vous êtes instit
AGS au 31/08/12 si vous êtes PE

Note d'inspection (avant le 01/09/12) :
Date d'inspection : _____

A retourner à :
SNUipp Pas-de-Calais
Délégués du personnel
promos 2012-2013
Maison des Sociétés
16 rue A. Briand 62000 Arras
(pour les non-syndiqué(e)s,
joindre une enveloppe timbrée)

A _____ le _____
Signature

Barème des derniers promus, l'an dernier

2011-2012

Instits

échelon	Barème du dernier promu	indice
10 ^{ème} Choix	52,224	469
10 ^{ème} Mi-choix	51,183	
11 ^{ème} Choix	59,322	515
11 ^{ème} Mi-choix	59,189	

Valeur du point d'indice brut de la Fonction Publique depuis le 01-07-2010 :

- 55,5635 € annuel
- soit 4,63 € brut mensuel.

carrière du professeur des écoles			
échelon	Grand choix	choix	ancienneté
du 1 au 2	3 mois		
du 2 au 3	9 mois		
du 3 au 4	1 an		
du 4 au 5	2 ans	2 a 6 m	
du 5 au 6	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
du 6 au 7	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
du 7 au 8	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
du 8 au 9	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m
du 9 au 10	3 ans	4 ans	5 ans
du 10 au 11	3 ans	4 a 6 m	5 a 6 m

carrière de l'instituteur			
échelon	choix	mi-choix	ancienneté
du 7 au 8	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
du 8 au 9	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
du 9 au 10	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m
du 10 au 11	3 ans	4 a	4 a 6 m

carrière du professeur des écoles hors classe		indice FP	
échelon	temps de passage	5 ^{ème}	695
du 5 au 6	3 ans	6 ^{ème}	741
du 6 au 7	3 ans	7 ^{ème}	783

Le passage à la hors classe est connu fin avril. Actuellement dans le Pas de Calais, environ 310 collègues sur 8 850 sont dans la hors classe !

Le barème pour la Hors-Classe :

(2 X l'échelon) + la note

1 point supplémentaire pour les directeurs d'école en exercice ; 1 point supplémentaire pour les collègues exerçant en Éducation prioritaire depuis 3 ans.

Exemple : (2 X 11) + 20 = 42

De nombreux collègues sont dans cette situation ; c'est alors l'A.G.S. qui fait la différence.

P E

échelon	Barème du dernier promu	indice F.P.
5 ^{ème} Grand Choix	29,000	439
6 ^{ème} Choix	32,000	467
6 ^{ème} Grand Choix	34,833	
7 ^{ème} Choix	38,000	495
7 ^{ème} Grand Choix	39,167	
8 ^{ème} Choix	45,000	531
8 ^{ème} Grand Choix	48,000	
9 ^{ème} Choix	52,000	567
9 ^{ème} Grand Choix	59,561	
10 ^{ème} Choix	63,167	612
10 ^{ème} Grand Choix	68,903	
11 ^{ème} Choix	70,411	658
11 ^{ème} Grand Choix	74,794	

► Êtes-vous promouvable ?

Les tableaux de déroulement de carrière vous indiquent le temps nécessaire pour le passage à l'échelon supérieur, ajoutez ce temps à la date d'effet de votre dernière promotion. Vous êtes promouvable si la date obtenue tombe

- pendant l'année civile 2013 pour les instituteurs

- pendant l'année scolaire 2012/2013 pour les professeurs d'école.

Pour chaque passage d'échelon, 30 % des promouvables le seront au grand choix, 50 % au choix des 70 % restant, les autres à l'ancienneté.

► Comment est calculé le barème des promos ?

barème = AGS + (note x 2)

AGS : Ancienneté Générale de Service fonction publique

- au 31/12/2011 pour les instituteurs

- au 31/08/2011 pour les professeurs d'école

(1 an = 1 point, 1 mois = 30 jours, 1 jour = 1/360^{ème}).

exemple : AGS de 5a 6m 12j = 5 + [(6 x 30) : 360] + (12 : 360) = 5,533

La note est arrêtée au 31/08/2012.

Le SNUipp-FSU a été reçu en audience le 8 octobre par M. Guy Charlot, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN).

► Le premier sujet abordé a été celui des **réunions d'information syndicale sur le temps de travail (RISTT)**. Comme tous les ans, certains I.E.N. affirment, au mépris des textes, que certaines animations pédagogiques sont obligatoires. Le DASEN a nuancé ces propos en expliquant que certaines animations, faisant partie d'un cycle et favorisant le travail en équipe, devaient être considérées comme prioritaires. Il souhaite en ce sens que les enseignants désirant assister à une RISTT et en décompter les heures sur le temps prévu pour les animations pédagogiques ne le fassent pas sur ces animations dites « prioritaires » si les dates ne coïncident pas. Si la RISTT et l'animation pédagogique, même « prioritaire » ont lieu le même jour, l'enseignant reste libre de choisir. **Le SNUipp-FSU rappelle que l'obligation de décompter le temps consacré à l'information syndicale des heures de travail hors de présence des élèves a été celui de l'administration, et pas celui des organisations syndicales, lors du passage à la semaine de 4 jours. Il rappelle également que les textes ne mentionnent pas d'animations pédagogiques plus obligatoires ou prioritaires que d'autres...**

► Nous avons ensuite abordé le sujet des **autorisations d'absences**, qui sont désormais accordées sans traitement, voire purement et simplement refusées, même lorsque les collègues concernés sont résignés à laisser une journée de salaire pour assister par exemple à l'enterrement d'un proche. Il existe une grande disparité de traitement selon les circonscriptions. Le DASEN rappelle

que ces refus découlent d'une application stricte des textes depuis la mise en place de la plateforme ARIA et la mutualisation avec le Nord. Il a indiqué que des réunions seraient tenues avec le 59 pour une remise à plat des conditions d'autorisation, notamment pour les obsèques. **Nous avons demandé à pouvoir participer à ces réunions de travail. Pour toute situation problématique, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions faire remonter aux services académiques les différences de traitement ou les incohérences d'une circonscription à l'autre.**

► La mutualisation des services a également d'autres conséquences : plusieurs collègues nous ont appelés après avoir subi de très importants **retraits sur leurs salaires**, suite à des trop-perçus dont ils n'étaient aucunement responsables. **Le SNUipp-FSU demande que la gestion de ces situations se fasse de manière humaine, et pas simplement administrative : information préalable aux collègues concernés, établissement d'un échéancier raisonnable pour éviter de les placer dans une situation financière difficile à cause d'une erreur de l'administration.**

► Nous avons rappelé également que, comme tous les ans, dans certaines circonscriptions, les directeurs et les adjoints se voyaient submergés en début d'année d'une avalanche de notes de services (plus de 100 pages en un mois), notices préalables à l'inspection (jusqu'à 24 pages pour un document qui n'est pas obligatoire !). Nous déplorons également certaines demandes qui nous semblent inutiles sur un plan pédagogique (tableaux de bord, suivis divers,...) et qui s'accumulent d'année en année. Le DASEN en a pris note. **Le SNUipp-FSU a également demandé que les avis d'inspection mentionnent, comme cela se fait d'ailleurs déjà**

dans beaucoup de circonscriptions, la date et l'heure précise de l'inspection, pour éviter les situations d'attente anxiogènes.

► Sur le sujet des contrats aidés, le DASEN nous a informés que le critère retenu pour l'attribution d'un emploi d'aide administrative était celui du nombre de classes (et pas d'élèves) et qu'il était cette année fixé à 7 classes et plus (contre 6 classes et plus l'an dernier). Il a également rappelé que la priorité avait été donnée au recrutement des auxiliaires de vie scolaire. **Le SNUipp-FSU rappelle que la preuve a été faite que les emplois administratifs étaient nécessaires et réclame la création de vrais emplois statutaires pour éviter que se renouvelle tous les ans la même situation d'incertitude pour les personnels et les écoles.**

► Le SNUipp-FSU est également revenu sur le mouvement et les conséquences néfastes des nouvelles règles mises en place l'an dernier (nomination à titre définitif sur des postes non demandés, prise en compte inéquitable des enfants, ...). Nous avons demandé à revenir à un mouvement plus clair, des règles plus explicites notamment pour la 2nd phase. **Le SNUipp-FSU réclame la suppression de l'extension de vœux, des postes à profil et le retour à un second temps du mouvement avec saisie de vœux. Enfin nous avons réitéré notre demande de la possibilité pour tous de travailler s'ils le souhaitent à temps partiel, quel que soit le type de poste occupé.** Le DASEN est fortement opposé au temps partiel pour les ZIL, mais se déclare prêt à faire une étude pour voir s'il est possible de prolonger à 3 ans le délai pendant lequel les ZIL souhaitant reprendre à temps partiel à l'issue de leur congé maternité peuvent rester titulaire de leur poste.



Le courrier commun SNUipp-FSU, SE-UNSA et SGEN-CFDT vient de faire bouger une ligne. Lundi 12 novembre, à l'occasion des discussions en multilatérale sur la loi d'orientation, le ministre a répondu favorablement à notre demande d'une table ronde entre collectivités locales, syndicats enseignants et fédération de parents. **Il a également annoncé qu'il abandonnait le scénario de 25 heures et demi de charge d'enseignement présenté avant les vacances et que nous jugions inacceptable.** Il était temps. Le ministre a présenté une nouvelle entrée :

► 24 heures d'enseignement en classe entière + 3 heures ouvertes à discussion afin de les redéfinir entièrement.

Concernant les 24 heures, le ministre ouvre aussi la porte sur un 23 + 1 heure dont le contenu pédagogique est soumis à discussion.

Pour le SNUipp-FSU, TOUT reste à faire. Nous n'avons, à ce jour, aucune garantie. La discussion doit aboutir à une amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants.

Nos obligations de service doivent être redéfinies. La charge d'enseignement actuellement de 25 heures et 40 minutes (24 heures + 60 heures d'aide personnalisée) ne convient pas.

Elle doit baisser de manière significative. Le mandat du SNUipp-FSU revendique à terme 18h d'enseignement hebdomadaires avec une étape à 24h (21h + 3 heures de concertation) Toutes les dimensions du métier (temps de préparation, temps de concertation pour le travail en équipe et avec les partenaires, temps de rencontres avec les parents et les partenaires) doivent être reconnues. Les mercredis après-midi doivent être tous libérés.

Une compensation financière significative est indispensable. Cela nécessite aussi une revalorisation des salaires et une amélioration de leur carrière. C'est une question de justice pour les salaires et la carrière des PE.

Les dimensions pédagogiques du dossier doivent être traitées : redéfinition des dispositifs d'aide aux élèves et donc **l'aide personnalisée actuelle doit être abandonnée**, révision des programmes et des dispositifs d'évaluation des élèves, confiance envers les équipes enseignantes qui doivent être libérées des injonctions et tâches inutiles.

Les activités péri-éducatives doivent être proposées à tous les enfants de toutes les écoles. **L'État doit garantir l'égalité dans l'offre éducative après la classe.**

Le SNUipp-FSU reste vigilant. Nous vous tiendrons informés des évolutions...



Calendrier des instances académiques

- 29 novembre : C.A.P.D. avancement, promotions
- 4 décembre : groupe de travail sur les règles du mouvement
- 24 janvier : C.A.P.D règles du mouvement, barème pour les permutations informatisées majorations exceptionnelles, liste d'aptitude pour les directeurs d'école.
- 25 janvier : groupe de travail carte scolaire
- 8 février : C.D.E.N.
- 11 février : C.T.S.D. carte scolaire 1^{er} degré
- 14 février : C.A.P.D. départs en stage psychologue scolaire et D.D.E.E.A.S.
- 15 mars : C.A.P.D. C.F.P, stages CAPA-S.H., disponibilités et postes adaptés
- 28 mars : groupe de travail priorités pour le mouvement
- 24 mai : C.A.P.D. mouvement, hors-classe, accès au corps des P.E., baisses de note
- 21 juin : groupe de travail ajustements de la carte scolaire
- 28 juin : groupe de travail ajustement du mouvement

Le Rectorat et l'Inspection Académique ont décidé de délocaliser, courant 2013, le bureau de l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint-Étienne-au-Mont dans les locaux de l'Inspection de Boulogne-sur-Mer...

Nous dénonçons une telle décision, synonyme de dégradation du service public de proximité !

Tract joint dans ce journal

Stationnement payant à Lens, les enseignants taxés.

La municipalité lensoise a décidé de mettre en place un stationnement payant dans le centre-ville. Aucune place n'a été prévue pour les enseignants travaillant dans les écoles du centre-ville.

Le SNUipp et la FSU s'adressent à la municipalité afin que les fonctionnaires travaillant dans le centre-ville puissent se déplacer, sans être une nouvelle fois ponctionnés.

Modifications du calendrier scolaire

Après que le SNUipp-FSU 62 ait demandé pendant plusieurs années la possibilité d'organiser le report de la journée de cours du « vendredi de l'ascension », le 10 mai 2013 pour cette année scolaire ne sera travaillé dans toute l'académie.

Cette décision du nouveau recteur, va dans le bon sens, même si un peu de souplesse dans l'organisation aurait été préférable.

Permutations informatisées, c'est parti !

○ Jeudi 15 novembre 2012 à 12h : Ouverture des inscriptions dans l'application Siam dans les départements (Iprof)

○ Mardi 4 décembre 2012 à 12h : Clôture des inscriptions dans l'application Siam

○ Vendredi 7 décembre 2012 au plus tard : Dans les services départementaux : Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat

○ Vendredi 14 décembre 2012 au plus tard : Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale (ex-IA)

Le bureau de l'Inspection de Saint-Étienne-au-Mont se situe géographiquement au centre de la circonscription : il est facile pour les enseignants et les parents d'élèves de s'y rendre.

Alors, pourquoi vouloir déménager dans une commune extérieure à la circonscription et excentrée par rapport à de nombreuses écoles ?

Signez la pétition en ligne sur 62.snuipp.fr

Nous vous tiendrons au courant de la réponse de la municipalité et des suites à ce dossier sur notre site. 62.snuipp.fr

Vous pourrez également y retrouver le courrier envoyé à la municipalité.

C'est pourquoi, le SNUipp et la FSU se sont abstenus sur le vote de cette question lors du CDEN du 23 octobre. Cette journée de cours sera décalée au mercredi 22 mai 2013.

Dans le même temps, la journée de cours du jeudi 8 novembre 2012 sera rattrapée le mercredi 3 avril 2013 et celle du vendredi 9 novembre 2012 sera rattrapée le vendredi 5 juillet 2013.

○ Vendredi 1^{er} février 2013 au plus tard - Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures

○ 24 janvier : C.A.P.D. ; Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap

○ Entre le vendredi 1^{er} février 2013 et le mercredi 6 février 2013 : Ouverture de l'application Siam aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par le DASEN

○ Lundi 11 mars 2013 : Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation

puis participation éventuelle aux Ineat / Exeat si le collègue n'a pas obtenu satisfaction...

